Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502529-20260310-2026_03_06-DE

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES LANDES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 10 mars 2026

Convocation du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FESSELIER Christophe.

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 14
Votants	: 14

Etaient présents : Christophe FESSELIER, Janine GODELOUP, Mickaël LERETRIF, Marie-Noelle GEORGEAULT, Joël DESILLES, Jocelyne GAUTIER, Maude HAMARD, Vincent DESILLE, Samuel GARDAN, Patrice LEQUEUX, Annie LEMEE, Joseph JOUAULT, Amélie LION, Franck ROUXEL,

Absent Excusé : Patrice ROUSSEAU
Absent :

Mme GEORGEAULT Marie-Noëlle a été nommée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS 2026

2026-03-06

Après examen du tableau récapitulatif des subventions versées pour les années 2021 à 2024 et sur proposition de la commission « Finances »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Arrête le montant des subventions au titre de l'année 2026 comme suit :**

SUBVENTIONS ATTRIBUEES aux Associations	
A.I.A.J. - Centre de Loisirs	24 200 €
A.I.A.J. - Animations Yokoteck	3 800 €
Club de l'Entraide	300 €
UNC St Aubin	92 €
E.S.A. Football	800 €
Sté de Chasse Communale	180 €
A.D.M.R. Châteaubourg	850 €
Assoc Kermesse St Aubinoise	800 €
Amicale des St Aubin d'Europe	50 €
GRYMDA Vitré	650 €
Solidarité Vitréenne EPISOL	200 €
ADMR Vitré Portage repas + garde atypique	55 €
Les Restos du Cœur	300 €
L'outil en main - Vitré	50 €
Total Subvention Autres personnes de droit privé (art 65748)	**32 327 €**
Vitré Communauté - CLIC (participation 0,40/habitant)	380,40 €

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502529-20260310-2026_03_06-DE

Total Subvention Autres personnes de droit privé (art 657351)	**380,40 €**
Mairie de Châteaubourg - Relais Petite Enfance	628,84 €
Total Subvention Communes membres du GFP (art 657341)	**628,84 €**

- **et précise que les subventions aux associations sont versées au cours du 2ème trimestre sauf pour l'association AIAJ - Centre de loisirs pour laquelle la subvention est versée en 3 fois (avril/mai – Juin/Juillet – Septembre/Octobre).**

Le Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle GEORGEAULT

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Christophe FESSELIER